

Appel à Manifestation d'Intérêt agricole

Formulaire de réponse pour l'exploitation de parcelles propriétés
de la commune de Douai, confiées en gestion à Douaisis Agglo et au Conservatoire d'espaces naturels
des Hauts-de-France
Communes de Cuincy et Esquerchin (59)

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé, et être retourné

Pour le 30 novembre 2023

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

4, Avenue de l'étoile du sud – 80 440 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

f.chemin@cen-hautsdefrance.org

Contact :

François CHEMIN

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 06 75 56 68 59 / 03 22 89 63 96

Préambule

L'appel à manifestation d'intérêt est réalisé afin d'attribuer des parcelles d'une surface exploitable d'environ 9 ha sur les communes d'Esquerchin et Cuincy via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux.

L'exploitation des parcelles est possible via la fauche et le pâturage selon les lots.

A terme et selon l'évolution de la végétation, les lots pourront faire l'objet d'ajustement quantitatifs ou temporels.

Gestion Conservatoire :

La gestion des parcelles concernées par l'appel à candidature est confiée au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France depuis décembre 2021, via la mise en place d'une convention de gestion avec Douaisis Agglo, dans un objectif de conservation de la nature et des services écosystémiques associés.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

Le domaine de la Chaumière, espace clos de 66 hectares, est entièrement inclus dans le secteur des champs captants de l'Escrebieux. Ce secteur constitue une ressource en eau pour la consommation humaine irremplaçable pour la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, la Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'Agglomération du Douaisis en fournissant en moyenne 20 millions de m³ d'eau potable par an. Cette ressource est également très vulnérable et fait l'objet de protections juridiques et d'une Opération de la Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)

Des zones à Dominante humide sont situées près du site d'étude, correspondant aux zones à proximité du cours d'Eau « l'Escrebieux ».

En 2003 et 2004, suite à l'acquisition des terrains, plus de 70% de la surface totale a été plantée par Douaisis Agglo avec des Erables, des Chênes, des Merisiers, Tilleuls et frênes. Le reste de la surface est composé de prairies de fauche ou d'ancienne peupleraie. L'ONF a été saisi au titre du régime forestier sur l'ensemble du périmètre

Spécificités des parcelles

Le site du domaine de la Chaumière était jusqu'au début des années 2000 un ensemble de champs cultivés et de prairies pâturées. Il a été acheté par la commune de Douai et reboisé sur sa majeure partie (70%) afin de préserver le champ captant de l'Escrebieux.

Plantation de feuillus en 2004 sur 70% de la surface totale (Erable, Chêne, Merisiers, Tilleuls, Frênes) pour réguler la qualité de l'eau potable et préserver des pollutions (51000 arbres et 77 000 arbustes)

Depuis 2003, les zones ouvertes de prairies ont été entretenues par fauche exportatrice tardive (après le 14 juillet) ou broyage plus ponctuellement. La fauche agricole n'a pas été systématique. Depuis 2019, la fauche est réalisée en alternance une année sur deux.

Configuration des parcelles

Les prairies du domaine présentent un faible relief, une bonne portance et sont donc facilement mécanisables.

Aménagement et équipements pastoraux : le site n'est actuellement pas aménagé pour le pâturage mais le sera à l'horizon fin d'été 2024. La limite extérieure du site est clôturée pour interdire son accès mais plusieurs trouées sont présentes.

Il existe plusieurs chemins carrossables pour circuler à l'intérieur du site mais pour certains secteurs un entretien des arbres le long des chemins sera nécessaire et assuré par le(s) exploitants retenus.

Caractérisation agro-écologique de la végétation

Les espaces ouverts du site de la Chaumière sont caractérisés par une végétation de prairie de fauche eutrophe largement dominée par quelques espèces de graminées « sociales » : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle (*Dactylis glomeratus*), Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*).

Ces prairies sont globalement peu diversifiées à part sur quelques petits secteurs. La colonisation par les ligneux (Sureau, Cornouiller, Aubépine) est assez importante sur une grande partie du site.



Principes généraux du cahier des charges

Un prêt à usages sera établi entre l'exploitant et le Conservatoire, d'une durée initiale d'1 an de test, renouvelable par la suite pour de périodes de 1, 3 à 5 ans selon situations.

Les parcelles seront éligibles aux MAEC après la fin de la période de test en cas de signature d'une convention de 5 ans.

Fauche :

La date de fauche sera convenue entre le Conservatoire et l'exploitant. Elle pourra être réalisée à partir du 30 juin, mais une fauche plus tardive encore sera appréciée pour favoriser la biodiversité du site avant le 15 juillet;

La fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) sera privilégiée, avec éventuellement des bandes refuges, à définir avec le Conservatoire ;

Aucune fertilisation et aucun produit pesticide n'est autorisé sur les parcelles ;

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

Pâturage :

Le site sera équipé de clôtures barbelés (ronce «motto» diamètre 1,7 mm). Le linéaire bénéficiera de 5 fils barbelés respectivement à 30, 50, 70, 90 et 110 cm du sol. Ils seront fixés aux piquets côté prairie pâturée. Les barbelés seront fixés à des piquets fendus 12/14 en bois non traité (châtaignier ou acacia) d'une longueur de 2m, espacés tous les 3 mètres. Les fils seront maintenus à l'aide de crampons (4,40 x 40 mm) enfoncés dans les piquets de manière à ce que le barbelé puisse coulisser. Des tendeurs (n°4) seront mis en place tous les 50 m, au niveau d'une jambe de force, sur chaque rangée de fil. Des jambes de force seront installées aux extrémités puis sur le linéaire (tous les 50 m), autant que nécessaire pour garantir la solidité de l'ouvrage. A chaque jambe de force, le linéaire de barbelé doit être coupé et enroulé autour du piquet pour une bonne fixation.

A savoir que, selon la concertation locale, le parc du 3 pourra voir son périmètre réduit.

7 leviers de barrière seront installés (cf cartographie). Ces leviers de barrière comporteront un système permettant de les fermer par cadenas. L'ouverture du levier sera d'une largeur de 4 m permettant aux engins de pénétrer facilement dans l'enclos. Le levier de barrière sera raccordé par 5 barbelés placés respectivement à 30, 50, 70, 90 et 110 cm du sol comme l'installation de la clôture.

Quatre passages d'homme seront installés sur le parc 2 grâce à deux piquets de clôtures (de même type que demandé par l'installation des parcs de pâturage) de chaque côté du barbelé et coupés à 50 cm du sol. Une planche transversale en bois de chêne, non traités, épaisses de 10cm minimum, rejoindra les deux piquets.

Un parc de contention (10 m x 5 m) sera implanté dans la parcelle 1 afin de faciliter l'amenée et la reprise des animaux. Il sera construit en chêne brut non traité. Il aura une hauteur d'environ 2 m une fois terminé. Il aura une forme générale rectangulaire fermé par une barrière d'herbage galvanisée de 4/5m adaptable à la largeur du parc. De cette façon l'éleveur pourra mettre une bétailière sur la partie non fermée et refermer la barrière après le passage des animaux.

Les sections de bois utilisées seront des poteaux de 2,80m en chêne de 100 x 150 mm enfoncés d'environ 70 cm sous terre non bétonnés. Les poteaux seront espacés à 2,50m des uns des autres afin d'assurer la solidité des ouvrages.

Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire.

Nous demandons des bovins, de préférence de race rustique. Le site sera pâturable de janvier à décembre, selon les conditions climatiques. Le nombre maximal est estimé à 6/7 animaux de mai à novembre et 3 ou 4 de novembre à avril sur l'ensemble du site, mais pourrait être adapté en concertation avec l'éleveur et en fonction des suivis écologiques ...

Les soins du troupeau seront effectués avant la mise à l'herbe (vaccinations, prophylaxie, traitements, parage...),

Il sera appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Sera privilégiée une administration en solution buvable ou injectable ;

L'affouragement est interdit sur les parcelles, sauf exception validée par le Conservatoire.

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et détritrus de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir la prairie naturelle et son caractère humide (pour la parcelle 3) ;
- Participer au maintien en bon état des installations et à leur entretien courant ;
- Réaliser la destruction des chardons et des ronces si nécessaire ;

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtres, lisières ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires,
- Effectuer tout apport de matériaux et action de remblaiement
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Selon les candidatures reçues, nous nous réservons le droit d'attribuer plusieurs ou un seul lot global (Parcelles 1, 2, 3 et parcelles de fauche). Merci de préciser dans votre candidature votre préférence pour les lots.

Surface exploitable de parcelle 1	3,9 ha
Surface exploitable de parcelle 2	3,4 ha
Surface exploitable de parcelle 3 (humide)	1 à 1,8 ha
Surface exploitable des prairies de fauche	3,9 ha

Les parcelles seront aménagées en septembre 2024 et ne seront exploitables en 2024 qu'à partir du printemps pour la fauche et de fin 2024 pour le pâturage hivernal.

Sélection du candidat

Les candidats intéressés pourront participer à une visite du site avec les équipes du Conservatoire, durant laquelle ils pourront échanger sur les modalités du partenariat et présenter leur exploitation.

Candidature

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

- **Siège de l'exploitation**

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

- **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal
Installé(e) depuis le :

Agriculteur à titre secondaire
 En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

- Type d'exploitation et productions :

.....
.....
.....
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol - ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Présentation de l'atelier d'élevage : type d'animaux (espèces, races), nombre, valorisation (négoce, coopérative, circuit court, ...) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ? (Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Exploitez-vous déjà des « milieux naturels » (pelouses calcaires, marais, prairies humides, prairies naturelles non fertilisées, ...) ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?

(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Pratiques proposées par le candidat sur le site :

Pour la fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 30 juin ; à partir de cette date quand envisagez-vous de faucher ?

.....

Pour le pâturage :

- Race(s) proposée(s), type d'animaux (bœufs, vaches, génisses) et taille du cheptel :

.....

- Date de mise en place du pâturage souhaitée :

.....

- Etes-vous disposé à mettre en place un pâturage hivernal sur le site:

.....

3. Projet et motivation du candidat :

Quels sont vos motifs pour candidater ?

.....
.....
.....
.....

Quel rôle prévu pour la/les parcelles dans votre système ? (accroissement de troupeau, autonomie fourragère,)

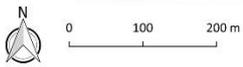
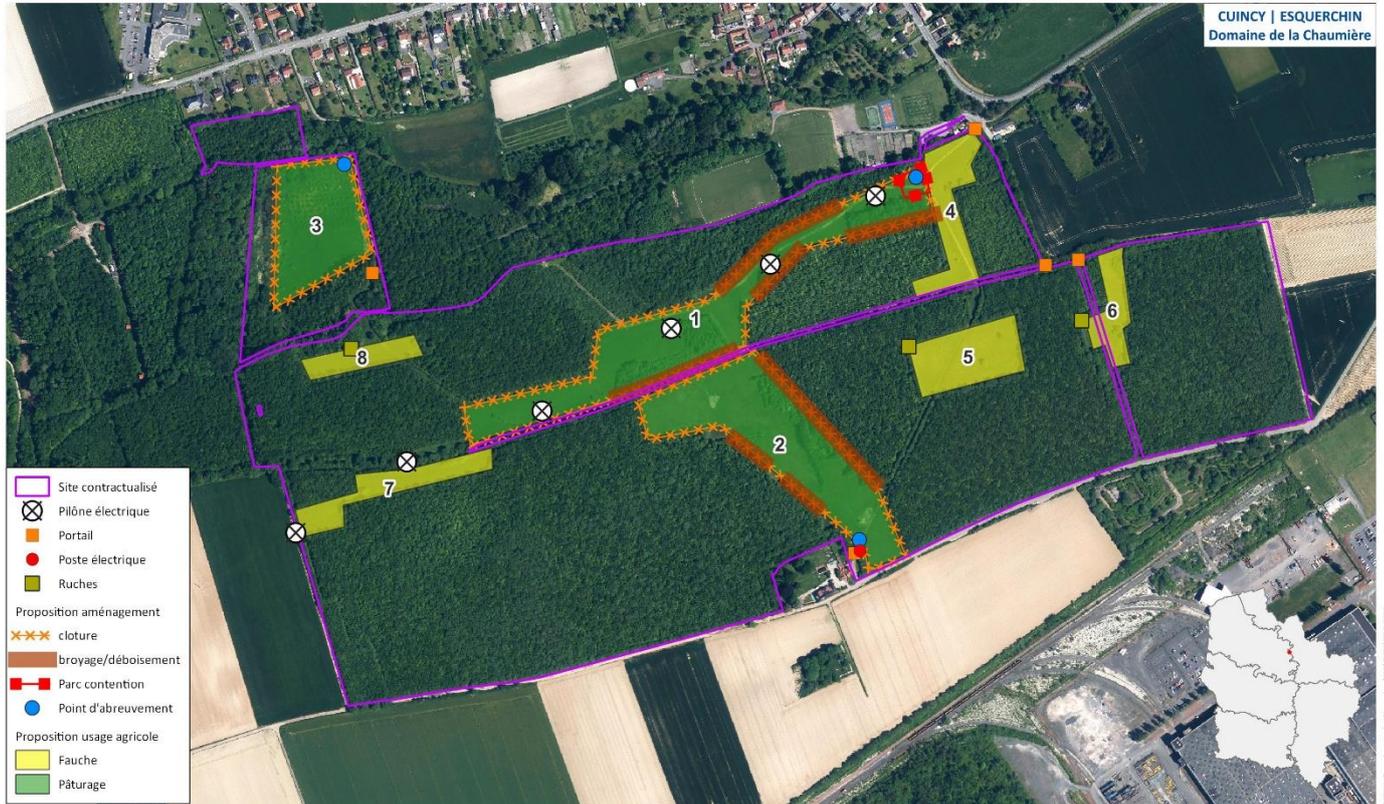
.....
.....
.....
.....
.....

En cas d'attribution de lots distincts, par quel(s) secteur(s) êtes-vous intéressé :

- Pâturage parcelle 1 (3,9 ha), exploitable au mieux à partir de décembre 2024
- Pâturage parcelle 2 (3,4 ha), exploitable au mieux à partir d'avril 2025
- Pâturage parcelle 3 (1 à 1,8 ha), exploitable au mieux à partir d'avril 2025
- Parcelles fauche (4, 5, 6, 7, 8) (3,9 ha) , exploitable dès 2024

Annexe 1 :

Carte des parcelles et aménagements prévus



Annexe 2
Planche photographique

